



Proposition de rupture conventionnelle suite AT

Par **Fred 60**, le **12/10/2013** à **00:01**

Bonjour, rnMon histoire est un peu longue, mais c'est pour bien cadrer le contexte.rnJe suis délégué du personnel (suppléant) depuis 3 ans, et je fais partie des « battants », car le délégué titulaire est un chef d'équipe, et il défend avant tout l'intérêt de l'encadrement. rnMais mon « comportement » dérange très franchement ma hiérarchie.rnCela fait plusieurs années que je suis victime d'acharnement moral, la liste de mes sanctions disciplinaires est grande, et tout à été bon pour me coller ces sanctions.rnJ'habite à plus de 130 km de mon lieu de travail, rendant mon quotidien très difficile, car je passe autant de temps pour le trajet, que dure une journée de travail (7h00).rnEtant très fatiguée, j'ai du à maintes reprises « dormir » dans mon véhicule, à proximité de mon lieu de travail.rnJe précise que nos horaires ne sont pas fixes, notre planning est dit « générique », c'est-à-dire que l'on fait le "yo-yo" (très tôt le matin, en milieu de matinée, en début d'après midi...), ce qui est devenu ingérable pour moi de pouvoir rentrer tous les soirs.rnIl m'arrivait fréquemment d'arriver en retard, car, en prenant la voiture - un train - le RER - le bus, il était rare que les voyages se passaient sans incident.rnJ'ai donc eu plusieurs courriers et une sanction pour mes retards.rnJe tiens à préciser, que je ne suis pas le seul employé à arriver en retard, mais j'ai été le seul être sanctionné.rnL'accumulation de la fatigue, de mes conditions de vie, et des sanctions qui tombaient tous les mois (j'ai eu 4 mises à pied en 3 mois !), ainsi que les propos très incisifs de mon RH à mon égard, lors des entretiens, j'ai fait une chute dans les escaliers dans l'enceinte de mon entreprise, due par un malaise, me causant plusieurs fissures de degrés importants au ménisque de l'un de mes genoux.rnCela m'a coûté 1 an d'arrêt en accident du travail, et seuls 3 mois ont été pris en charge à 100% par ma société, ensuite, j'ai été rémunérée à 75% par la sécu, me causant une nette perte de salaire, et par conséquent je ne peux plus prétendre au 13eme mois, ni à l'épargne salariale puisque mon contrat de travail est « suspendu » au vu de mon AT.rnAujourd'hui, je dois reprendre mon poste, mais, je ne peux plus assurer tous les km

quotidiens, à cause de ma blessure au genou.rnA la demande de mon RH, je suis allé en entretien pour discuter de mon avenir au sein de mon entreprise, et l'éventualité d'une rupture conventionnelle a été évoquée, voici les conditions qui m'ont été émises : rnEnvirons 4000€ d'indemnité conventionnelle pour mes 7 ans et 10 mois, d'ancienneté, dont 1 an en AT.rnIl m'a été aussi proposé, de me rémunérer, sans que je vienne travailler, pendant le délai de rétractation + le délai demandé par l'inspection du travail, (je suis un employé protégé), temps estimé : environs 2 mois pour le tout.rnJ'appelle à votre aide ce jour, car je ne sais pas si je dois accepter cette proposition, qui me semble tout de même bien légère au vu de ma situation et des dommages que j'ai subi moralement et physiquement par l'état de mon genou.rnJe tiens à préciser, que je ne souhaite pas non plus retourner sur mon lieu de travail, car la distance est trop importante, ma blessure est persistante (mais mon état a été consolidé par la sécu), et je n'ai plus la force morale de me confronter à ma hiérarchie, qui, je précise, « m'attend au tournant » à la moindre erreur que je pourrais commettre (arriver en retard entre autre).rnQue me conseillez-vous ?Je dois donner une réponse pour le 15 octobre 2013 au plus tard.

Par **moisse**, le **12/10/2013** à **07:45**

Je vous conseille de relire votre question identique du 10 courant et les réponses apportées.

Par **Fred 60**, le **12/10/2013** à **13:09**

Bonjour Moisse, rn rnDésolé j'avais posté ma question dans plusieurs forums, et je pense que j'ai fais une erreur de manip', d'où le doublon :- .rnMerci pour vos réponses j'ai bien noté vos conseils.